

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 AVRIL 2017

Le 10 avril 2017, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 4 avril 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND - NEVISSAS – BARTH- CHAMPION
MM GARDANT – CERVINO – VINCENT

Excusés : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme DURAND
M.GARGIULO ayant donné procuration à Mme NEVISSAS

Secrétaire de séance : Mme louise CHAMPION

Vote des 3 taxes directes locales

Le changement de communauté de commune est acté. Nous avons préparé les modalités de transfert de compétences et nous continuons à le faire. C'est un processus long et fastidieux, qui nous conduit à modifier la répartition du taux des 3 taxes. Globalement, le montant par foyer fiscal ne devrait pas ou peu changer pour la part communale. Les raisons de ce changement sont liées au ramassage des ordures ménagères au porte à porte. Le coût de cette collecte et son traitement s'élève à 73100€ par an. Les Gorges de l'Ardèche prennent à leur charge une partie de cette somme, l'autre incombe à la commune.

La Communauté de Commune des Gorges ne peut instaurer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pendant 2 ans. Cette taxe ne sera donc plus prélevée sur vos impôts fonciers. Pour compenser cette perte la commune doit augmenter ces taxes d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. L'augmentation globale correspond au montant facturé pour l'enlèvement des ordures ménagères.

La taxe d'habitation passera de 10.32% à 14.54% pour la part communale ;

La taxe sur le foncier bâti passera de 15.75% à 22.19% pour la part communale ;

La taxe sur le foncier non-bâti passera de 120% à 169% pour la part communale.

Ces taux ont été choisis en conseil municipal avec la volonté de la meilleure équité. Nous rappelons que globalement le prélèvement communal par foyer fiscal ne devrait pas ou peu changer.

Dans 2 ans, la taxe sur les ordures ménagères (TEOM ou redevance) sera de nouveau prélevée directement sur les foyers fiscaux. Alors, sauf autre impondérable le conseil municipal devrait à nouveau baisser les 3 taxes mentionnées.

Nous espérons même qu'avec le nouveau mode de collecte qui devrait se mettre en place dans la communauté des Gorges, le montant de celle-ci reviendra moins cher aux administrés.

Vous recevrez de la part du Président des Gorges de l'Ardèche un courrier explicatif courant septembre.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'augmenter le taux des 3 taxes 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation	14,54%
- Taxe foncière bâti	22,19%
- Taxe foncière non bâti	169,00%

Soit une recette totale pour la commune de 160 555 €.

Vote des subventions 2017

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu d'attribuer le montant à verser aux associations pour l'année 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'attribuer :

100 € au Club « Les Frigoules »
100 € à l'ACCA
50 € à l'Association des anciens combattants
100 € à l'ADMR
100 € à l'Aéro Club d'Aubenas Vals
100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers
80 € au FSE Collège Laboissière de Villeneuve de Berg
100 € à l'Association « Les Amis du Vieux Lanas »
750 € au Comité d'Animation
100 € au Bulles et des Grains

Une subvention au CAL cette année pour participer à la construction d'un abri derrière la salle papillon.

Vote du budget primitif 2017

Madame la Maire propose le budget 2017 de la commune comme suit

SECTION	BUDGET PROPOSE	BUDGET VOTE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	142 006,00 €	142 006,00 €
Recettes	142 006,00 €	142 006,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	355 064,00 €	355 064,00 €
Recettes	355 064,00 €	355 064,00 €

Le conseil municipal approuve le budget 2017 de la commune à l'unanimité. Une partie de l'excédent du budget de fonctionnement a pu être basculé en investissement.

Préparation des élections

L'équipe municipale a travaillé sur l'organisation des élections présidentielles

DIVERS

- Demande de la part de Mr OUDIN festival Imagin'air : La Commune a reçu la demande de réitérer le festival cette année. Le Conseil Municipal et le Maire s'oppose à sa reconduction.
- La poste : Devis sur le mailing des abonnements des nouveaux arrivants sur Lanas. En cours de réflexion pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien